Image not found or type unknown

# proposition remboursement assurance devis hors délai

Par **vj3117**, le **22/06/2022** à **21:57**

Bonjour,

Suite à des infiltrations d'eau après la pose d'un drain autour de la maison en 2015 (maison de 2003), nous avons déclaré le sinistre en novembre 2021 à l'assurance du maçon. Notre demande a été prise en compte et l'expert mandaté par l'assurance est passé le 28 janvier 2022.

A la demande de l'expert nous avons fait faire un devis de reprise du drain (chez un nouveau maçon) daté du 7 février.

L'assurance a accepté le remboursement du montant de ce devis le 14 juin.

Le problème est qu'à cette date le devis est hors délai (plus de 3 mois) et nous avons donc dû refaire faire un devis daté du 21 juin dont le montant a bien augmenté.

J'ai joint l'assurance par téléphone. L'assurance propose soit qu'on paye la différence de notre poche soit qu'on refuse l'indemnité et qu'on refasse un nouveau dossier "qui ne sera pas traité avant août". N'a t on pas d'autre alternative ? L'assurance est elle dans son droit ? Avez vous un conseil s'il vous plaît ?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés